

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 octobre 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de la présidence ghanéenne du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2022, le Ghana a prévu un débat public au niveau ministériel sur le thème du renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable, au titre du point intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix ». Ce débat aura lieu le 3 novembre 2022 à 10 heures.

Je joins à la présente une note de cadrage que nous avons élaborée pour orienter les débats (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Harold Adlai Agyeman



**Annexe à la lettre datée du 24 octobre 2022, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage destinée au débat public du Conseil
de sécurité consacré au renforcement efficace de la résilience
dans les opérations de paix au service d'une paix durable,
prévu le 3 novembre 2022 à 10 heures**

Introduction

Dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité, le Ghana organisera un débat public au niveau ministériel sur le thème du renforcement efficace de la résilience dans les opérations de paix au service d'une paix durable.

Le Ghana espère que le Conseil et l'ensemble des Nations Unies parviendront à un consensus sur la nécessité de veiller à ce que les opérations de paix, y compris les interventions cinétiques et non cinétiques, tiennent compte de l'évolution des conditions de sécurité en se penchant pleinement sur les causes et les facteurs sous-jacents des conflits, lesquels sont notamment liés à la poussée démographique des jeunes, à la pauvreté, aux changements climatiques et à l'absence d'institutions résilientes. Au fil des ans, on a pu constater, notamment par le truchement des rapports du Secrétaire général, que le manque de prise en compte de certains facteurs structurels pouvait contribuer à la résurgence des conflits pendant ou après les missions de soutien à la paix.

Les nouvelles tendances et dynamiques liées aux menaces traditionnelles et non traditionnelles pour la sécurité exposent le Conseil de sécurité à de nouveaux défis, face auxquels le Conseil est appelé à définir de nouvelles approches pour apporter une solution équilibrée, tant aux opérations militaires qu'aux causes profondes des conflits, en vue de garantir une paix durable. De plus en plus de voix s'élèvent pour obtenir que les opérations de paix soient dotées d'un mandat robuste leur permettant de faire face à l'évolution de la dynamique de sécurité et, à cet égard, il est impératif de remédier sans plus tarder au manque de durabilité des opérations. Ainsi, la mise en place d'opérations de paix adaptées à notre époque est une question primordiale, tant pour instaurer une paix durable que pour préserver la crédibilité et l'efficacité du Conseil lui-même.

Contexte

Les opérations de paix de l'ONU en Afrique ont traditionnellement misé sur le recours à des interventions militaires pour mettre fin à des conflits intraétatiques, comme en témoignent les missions en Somalie (Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie), au Soudan du Sud (Mission des Nations Unies au Soudan du Sud) et au Libéria (Mission des Nations Unies au Libéria), entre autres. Destinée à instaurer et à maintenir la paix en Afrique, cette approche était particulièrement appropriée face à des menaces symétriques telles que les conflits résultant de tensions politiques et ethniques. Cependant, au cours des vingt dernières années, la menace qui pèse sur l'Afrique a profondément évolué, pour culminer avec l'émergence du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui constituent la principale menace pour la paix, la stabilité et l'intégrité territoriale de nombreux États africains.

Face aux difficultés rencontrées pour vaincre la menace terroriste, les interventions non cinétiques, en particulier la prévention, restent une composante essentielle des opérations de paix. Il importe donc de prendre des mesures concernant les changements climatiques, la mise en place d'institutions et de sociétés résilientes, l'éducation, conformément à la cible 4.7 des objectifs de développement durable, le renforcement des compétences des jeunes, le renforcement des mécanismes d'alerte et de réaction rapides, ainsi que le rôle des femmes et des jeunes en tant que moteurs du changement, en particulier en Afrique.

Ainsi que l'a fait observer le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix dans son rapport de 2015, « les changements survenus en matière de conflit semblent dépasser la capacité des opérations de paix des Nations Unies d'y faire face ». Il y a en outre souligné l'ampleur de la propagation de l'extrémisme violent et l'insuffisance des capacités des missions à faire face à ces menaces. Dans le rapport qu'il a rédigé pour donner suite au rapport du Groupe indépendant, le Secrétaire général a à son tour conclu que « les opérations de paix des Nations Unies [n'étaient] pas l'instrument approprié pour les opérations militaires de lutte antiterroriste ». Toutefois, compte tenu du contexte et des défis actuels en matière de sécurité, il serait souhaitable que le Conseil de sécurité établisse des mécanismes appropriés, notamment en matière de financement et d'appui technique, pour faire face aux causes profondes de ces menaces, y compris dans le cadre des opérations de paix, conformément à sa responsabilité en matière de paix et de sécurité internationales.

Objectif

L'objectif du débat ministériel est d'entamer une discussion sur la reconfiguration des opérations de paix de l'ONU afin de trouver un équilibre, adapté à chaque contexte, entre les actions cinétiques et non cinétiques visant à rétablir la paix et à remédier aux causes profondes des conflits.

Questions devant servir à orienter le débat

1. Comment le Conseil de sécurité peut-il faire en sorte que les opérations de paix de l'ONU éliminent les causes profondes des conflits et de l'insécurité ?
2. Comment les programmes thématiques du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et les jeunes, la paix et la sécurité peuvent-ils être mis à profit pour soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à résoudre les situations de conflit actuelles, y compris à en éliminer leurs causes sous-jacentes ?
3. Comment le Conseil de sécurité peut-il travailler aux côtés d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies pour établir une stratégie cohérente de soutien aux efforts nationaux et régionaux visant à bâtir des sociétés résilientes dans le but de faire face aux menaces existantes ou naissantes pour la paix et la sécurité internationales ?
4. Quel mécanisme de financement durable peut être mis à profit pour soutenir le renforcement de la résilience face aux menaces liées à la sécurité au Sahel et dans les régions du littoral de l'Afrique de l'Ouest ?

Intervenant(e)s

1. M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix
2. M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, Commission de l'Union africaine
3. Les Sages
4. M^{me} Karen Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report

Les États Membres qui souhaitent participer au débat doivent indiquer le nom de leurs intervenants sur la liste des orateurs et des oratrices à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE. Il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée à la présidence du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

La présidence encourage la participation du plus grand nombre possible d'États Membres. Les déclarations ou interventions ne doivent cependant pas dépasser trois minutes.
